

La charte *C'est pour bientôt*

Dispositif de présentation de projet et fonds de soutien interprofessionnel à destination de la création jeune public en Hauts-de-France

Le Collectif Jeune Public HDF a élaboré une charte permettant d'assurer une qualité d'encadrement et de mise en place du dispositif. Cette charte doit être approuvée par les équipes artistiques et donateur·rices participant au "C'est pour bientôt".

Article 1 - Les objectifs

"C'est pour bientôt" est un dispositif de présentation de projet et de soutien à la création régionale basé sur la solidarité interprofessionnelle.

Par sa création, le Collectif Jeune Public HDF poursuit et défend les objectifs suivants :

- Valoriser, soutenir et structurer la création pour l'enfance et la jeunesse
- Offrir un soutien et un accompagnement à la création jeune public en région Hauts-de-France
- Initier un mouvement de solidarité et de coopération interprofessionnelle en mutualisant les moyens de production
- Promouvoir des modes de productions alternatifs
- Permettre une expertise partagée entre les professionnel·les sur la création à destination de l'enfance et de la jeunesse
- S'impliquer dans un dispositif inter-régional et diffuser les projets hors région.

Article 2 - Les donateur·rices et le fonds de soutien

L'enveloppe constituée sert de soutien à la création.

Chaque membre porte le titre de "donateur·rice" et peut effectuer un don allant de 100 à 3000 euros. Chaque membre est invité à contribuer annuellement, sans engagement de reconduction d'une année sur l'autre.

Les membres donateur·rices peuvent être : des équipes artistiques, des structures, des collectivités, des institutions ou des individuel·les. Il existe une horizontalité des rapports entre les donateur·rices.

Les donations alimentent un fonds de soutien commun qui permet ensuite d'alimenter équitablement les prix proposés.

Des apports en « accueil en résidence » ou en « engagement en diffusion » pourront également être ajoutés aux dons monétaires.

Article 2bis- Apport supplémentaire DRAC Hauts-de-France

Pour cette édition 2025, le dispositif *C'est pour bientôt* est accompagné par la DRAC Hauts-de-France dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser » par l'intermédiaire du Grand Bleu, scène conventionnée d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse » à hauteur de 6000 euros.

Cet accompagnement spécifique doit permettre la création d'un nouveau prix dédié aux musiques actuelles.

Article 3 – Les prix

- Pour les projets pluridisciplinaires, le conseil d'administration proposera deux prix distincts : **le prix "Jeune Pousse"** pour les équipes artistiques émergentes, **le prix "lauréat C'est pour bientôt"** pour les équipes artistiques plus expérimentées.
- Pour cette édition 2025, un **3^{ème} prix spécial « Musiques actuelles » pour les spectacles musicaux adressés à l'enfance et à la jeunesse** sera décerné.

Article 4 - Dépôts des dossiers

Le dispositif est ouvert à toute équipe artistique domiciliée en région Hauts de France adhérente ou non au Collectif Jeune Public HDF.

● Le dispositif concerne des spectacles jeune public pluridisciplinaires qui seront créés à saison +1 ou +2, soit au début du montage de la production.

Ex : Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet aura lieu en janvier 2026, la création devra avoir lieu en 26/27 ou 27/28 (les projets dont la date de sortie de création est antérieure à septembre 2026 ne seront pas recevables).

● Les équipes artistiques doivent être parrainées/marrainées par une structure ou une équipe artistique régionale adhérente ou non au Collectif Jeune Public HDF. Le soutien du parrain/marraine doit être réel, évaluable et selon les critères suivants :

> Pour les équipes artistiques : mutualisation et/ou accompagnement artistique et/ou accompagnement administratif, et/ou apport en industrie et/ou accueil en résidence

> Pour les lieux : Coproduction et/ou préachat et/ou accueil en résidence / promesse de diffusion

Une structure parrain/marraine ne peut accompagner qu'un seul projet.

● Le dossier de candidature complet devra comporter : une lettre de motivation, un budget équilibré et une présentation détaillée du projet.

Article 5 – Procédure de sélection

Phase 1 : Les dossiers éligibles sont transmis aux membres du conseil d'Administration du Collectif Jeune Public HDF qui a pour rôle :

● l'étude du dossier

● Prise de contact avec les équipes artistiques et leur parrain/marraine

● la sélection de 6 à 8 équipes artistiques appelées à venir présenter leur projet devant un jury de professionnel·les lors du temps fort « C'est pour bientôt ».

Une attention particulière sera portée à la parité Femme/ Homme et à l'équilibrage géographique des projets sélectionnés.

En raison de la création de ce prix spécial « musiques actuelles », le conseil d'administration du CJP HDF pourra inviter des professionnel·les régionaux du secteur des musiques actuelles (non élus au CA) à participer à cette première phase de sélection.

Phase 2 : Lors du *C'est pour bientôt* : Présentation des projets sélectionnés

Les binômes équipe artistique - parrain/marraine viennent présenter ensemble le projet de création devant un jury mis en place par le groupe de travail « C'est pour bientôt ».

La présentation des projets est laissée à la libre initiative des candidat·es et s'effectue sur une journée selon les indications suivantes :

Chaque équipe dispose de 30 minutes de plateau qui comprend :

- Une présentation originale dans la forme et le contenu du projet par les artistes (texte, photos, vidéo, son etc.) Compte tenu des conditions de la rencontre, la présentation devra être légère techniquement. Un vidéoprojecteur, un écran, et un système son seront mis à disposition.

- Une prise de parole du parrain/marraine pour motiver les raisons de son accompagnement
- Un temps d'échange avec le jury et le public.

Article 6 – Jury

Le jury, en grande majorité extérieur au Collectif Jeune Public HDF est composé de :

- Professionnel·les mixtes : programmeur·rices, technicien·nes de collectivités, artistes, auteur·rices, plasticien·nes, plateformes, agences, représentant·es de lieux région/hors région/étranger, enseignant·es, jeunes spectateurs...
- D'un membre du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public HDF tiré au sort dans les participant·es déclaré·es
- D'un membre adhérent du Collectif Jeune Public HDF tiré au sort dans les participant·es déclaré·es

La parité Femme/Homme au sein du jury est un objectif.

Chaque membre du jury possède 1 voix.

À l'issue des présentations de projets, le jury, accompagné de deux membres du Collectif Jeune Public HDF tiré au sort, possède 1 heure pour débattre et définir les trois équipes lauréates.

Article 7 – Lauréat·es

L'ensemble du fonds de soutien récolté (contribution de la DRAC incluse) est réparti équitablement entre les équipes sélectionnées par le jury.

Les lauréats bénéficient à l'issue du "C'est pour Bientôt" d'un relais en communication défini entre les deux parties jusqu'à la création du projet et d'un suivi au développement avant, pendant et après sa création dans la mesure des disponibilités et moyens des membres du Collectif Jeune Public HDF.

Article 8 - Calendrier

1^{er} octobre 2025: Date limite de réception des dossiers de candidature

Novembre 2025: Instruction des dossiers et sélection des projets par le CA du Collectif Jeune Public HDF.

20 janvier 2026: journée professionnelle "C'est pour bientôt". Présentation des 6 à 8 projets retenus. Sélection par le jury des deux projets lauréats.

Février 2026: Versement de l'aide financière "C'est pour bientôt" pour les trois projets lauréats.

Février 2026 : Journée professionnelle « présenter un spectacle à l'oral : trucs et astuces pour susciter l'intérêt » en partenariat avec Filage, Actes Pro et Hauts-de-France en Scènes